

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2009

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT - (n° 2095)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 58

présenté par
M. Blanc-----
ARTICLE 57

À l'alinéa 13, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« du »

les mots :

« de son ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.